

Communiqué de presse

CONSEILS MUNICIPAUX DE SAINT-IMIER ET VILLERET

Place du Marché, samedi 31 juillet

Le grand retour de la Fête nationale

Après une interruption imposée par la pandémie en 2020, la tradition reprend ses droits cette année. Les communes de Saint-Imier et de Villeret célébreront ensemble la Fête nationale le 31 juillet prochain.

Mises sur pied par l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN), les festivités auront lieu le samedi 31 juillet sur la Place du Marché dès 18 heures. Au programme des réjouissances, raclettes, grillades et animations diverses contenteront à n'en pas douter petits et grands.

Le discours de Mélanie Keller Berger, conseillère municipale à Villeret, est attendu vers 21h15. Parfaitement visible depuis la Place du Marché, le grand feu d'artifice sera lui tiré aux alentours de 22 heures.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, les particuliers sont instamment priés de renoncer à imiter, au centre de la localité, l'artificier professionnel chargé d'illuminer cette fête.

Consignes de sécurité

Pendant la cérémonie officielle sur la Place du Marché, la mise à feu de pétards ou de fusées est par ailleurs strictement interdite. Il est également rappelé que les feux d'artifice n'ont rien à faire dans les mains des enfants.

Afin que tout se passe pour le mieux et sans incident, voici encore quelques consignes de sécurité qui peuvent servir. Il est utile de se faire expliquer le mode d'emploi lors de l'achat de feux d'artifice et de lire attentivement les instructions d'utilisation avant usage. Les feux d'artifice doivent être stockés dans un lieu frais, sec et à l'abri des enfants.

Il faut attendre au moins cinq minutes avant de s'approcher d'un «raté» et l'arroser d'eau. Les fusées doivent être lancées à partir d'un tuyau ou d'une bouteille bien ancrée dans le terrain. Le bâton ne doit pas être planté dans le sol. Il s'agit de ne pas fumer à proximité de feux d'artifice. Enfin, il est vivement conseillé de fermer les lucarnes et les fenêtres.

A relever encore que les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 en vigueur le 31 juillet prochain devront être strictement observées par les participants aux festivités.

Les autorités remercient la population de respecter ces consignes et lui souhaitent une belle et agréable Fête nationale. (cm)